

Luxembourg Métropole

Grand Est : 75%
Nouvelle Austrasie : 10,4 %
Rhin-Champagne : 9,8%
Acalte : 4,8 %



EN LORRAINE
CE SERA FINALEMENT GRAND EST
Lire en page 15



BIO, SOCIAL, LOCAL, SOLIDAIRE

Photo : fabrizio pizzolante

SOLEUVRE Eis Epicerie est unique au Grand-Duché. Elle poursuit des objectifs à la fois gustatifs et sociétaux. Visite guidée.
Lire en page 14

Quelle découverte sur le chantier du tram!

LUXEMBOURG Drôle de découverte sur le chantier du tram : rien de moins que l'ancienne demeure de la sainte patronne de la Ville...

Ce coup de pioche est un coup de bol! Dans un angle du parking du Glacis, à Luxembourg, les ouvriers du chantier du tram ont exhumé des vestiges précieux. Sans forcément le savoir, visiblement. «C'est un promeneur qui a alerté les élus, samedi», explique une proche du dossier. L'habitant en question s'appelle Georges Hellinghausen. Il est historien au séminaire, donc forcément passionné.

Ce sont les fondations de la chapelle du Glacis (1628, style baroque) qui ont refait surface, rue de la Faïencerie, à quelques dizaines de mètres du tracé du tram. Cet édifice, détruit par les révolutionnaires français en 1796, est un marqueur historique de premier plan pour Luxembourg.

Tout d'abord, la chapelle délimitait la frontière de la Ville au XVIII^e siècle. «Rue de la Faïencerie (NDLR : hors des murs de la Ville à l'époque), la première maison n'a été construite qu'en 1887», commente Alex Langini, conservateur au diocèse. Deuxièmement, l'édifice a longtemps abrité l'authentique Consolatrice des affligés, comprendre la Vierge Marie, «visage humain plus accessible aux croyants que le Christ divin», en cela choisie comme patronne de la Ville dès

1666. «Il y a 350 ans pile, glisse Alex Langini. Joli symbole, cette découverte archéologique.»

Face à l'ardeur des révolutionnaires, les Luxembourgeois, vivant alors sous le régime français dans le département des Forêts, avaient anticipé une destruction.

➤ La sainte patronne sauvée de justesse

La statue de la Vierge fut transférée dans l'église des Jésuites, actuelle cathédrale Notre-Dame, dès 1794, où l'on peut encore l'admirer aujourd'hui. Quoique de loin (elle se trouve au fond de l'autel) et revêtue d'une robe brodée conformément à la tradition médiévale. «Peu d'édifices ont été détruits par les révolutionnaires ici, tempère Alex Langini. Mais la chapelle, de par sa petite taille, ne pouvait faire l'objet d'une "reconversion"...» À la différence de l'église Saint-Michel par exemple, changée en «temple de la raison» pendant un temps.

Domage que la chapelle ait été mise à sac, dans un élan qui n'eut rien à voir avec les Lumières. Car son architecture, avec une rotonde (photo) était un clin d'œil sympathique à la magnifique rotonde du Panthéon de Rome, justement dédié à la

Vierge dès le VII^e siècle. En prime, ça n'aura échappé à personne, on aurait pu dire qu'à défaut de rhum, toutes les routes mènent aux glacières (Glacis, pardon!)

Selon Lydie Polfer, la bourgmestre, les travaux du tram ne vont pas prendre spécialement de retard. L'élue a souligné l'intérêt historique du site, précisant toutefois qu'il ne s'agirait pas d'exhumer définitivement les fondations. Juste de ne pas les détruire lors de l'installation des canalisations.

Hubert Gamelon



Photo : hubert gamelon

La chapelle du Glacis à l'origine (en h.) et le chantier du tram (en b.)

Penser au-delà des frontières



L'Agape, agence de développement jusqu'ici basée dans le nord de la Lorraine, travaille à son implantation au Luxembourg. Son but? Développer son caractère transfrontalier pour mieux sensibiliser les collectivités locales aux besoins de la Grande Région.
Lire en page 13

Marseille : encore un tué



Qui pourra enrayer la spirale de la violence à Marseille? Une personne a été à nouveau tuée dans un règlement de comptes, hier. Samedi, ce sont trois personnes qui avaient été fauchées par les balles de tueurs.
Lire en page 18

Du sursis pour le maire



L'ancien maire de La Faut-sur-Mer, René Marratier, a été condamné hier par la cour d'appel de Poitiers à deux ans de prison avec sursis pour ses responsabilités lors du passage de la tempête Xynthia en 2010 dans la station balnéaire vendéenne, qui avait fait 29 morts. En première instance, en décembre 2014, René Marratier, 63 ans, avait été condamné à quatre ans de prison ferme.
Lire en page 17